Livret Ressources socio-éducatives

Présentation

Afin de favoriser les conditions propices à la **réussite éducative** de tous les enfants, la prise en compte de l'environnement dans lequel évolue l'enfant-élève est un préalable. Face aux enjeux éducatifs, « l'école nepeut pas tout toute seule ». Elle est aidée en cela par l'ensemble des acteurs et structures intervenant auprès de l'enfant et de sa famille, dans une logique de **co-éducation.**

Vous trouverez, dans ce livret, **les ressources et les dispositifs clés éducatifs,** sociaux et socio-éducatifsde **proximité,** permettant de tisser ces passerelles entre l'école et son environnement, entre l'enfant et l'élève et entre l'enfant et sa famille.

Sommaire:

1- Le Programme de Réussite Educative
page 2

2- Les centres sociaux et les postes liaison-familles-écoles-quartier
page 7

3- L'accompagnement à la scolarité
page 8

1- Le Programme de Réussite Educative

Le Programme de Réussite Educative (PRE) a pour objectif de proposer une réponse éducative individualisée pour des enfants âgés de 2 à 16 ans, résidant en Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV) ou fréquentant un établissement scolaire REP + ou situé en QPV, repérés par les partenaires institutionnels et associatifs car rencontrant des difficultés scolaires, éducatives, sociales, familiales ou de santé pouvant compromettre leur réussite éducative.

Il s'agit d'accompagner les familles et de proposer aux enfants des parcours éducatifs individualisés, de mailler et coordonner les interventions pouvant mobiliser plusieurs partenaires du territoire, constitués en
« Réseaux de la Réussite Educative ».

Ce dispositif intervient dans le champ de la **prévention** et repose sur la **libre adhésion** des familles et sur leur participation. Il doit permettre aux parents d'être acteurs du projet éducatif de leur enfant.
Le PRE est un dispositif partenarial porté juridiquement par la Caisse des Ecoles de la Ville de Roubaix, rattaché à la Direction de l'Enfance (service Action Educative). Ses instances de suivi rassemblent des représentants de l'Etat, de l'Education Nationale, du Conseil Départemental, de la Ville et des partenaires associatifs.

Public concerné et critères d'entrée dans le dispositif

Le PRE est un dispositif préventif : il ne doit pas se substituer aux accompagnements proposés par le droitcommun. Pour orienter au mieux les familles, plusieurs éléments peuvent être pris en compte :

- **Critères enfants :**

- Problèmes de comportement (agressivité, inhibition, difficultés relationnelles avec ses pairs …..)
- Problèmes de santé (trouble langagier, alimentaire, visuel ….)
- Difficultés scolaires, absentéisme
- Besoin d'ouverture vers l'extérieur par la mise en place d'une activité culturelle ou sportive (contextefamilial prégnant, besoin de stimulation, socialisation et épanouissement pour l'enfant accompagné….)

- **Critères parents :**

- Difficultés éducatives (soutien à la parentalité : poser un cadre, des limites….)
- Difficultés à effectuer des démarches
- Difficultés d’accès aux droits
- Difficultés d’accès aux soins

L'expression et l'intensité des difficultés détermineront la réponse à apporter. En effet, il est du ressort de l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (Cf. partie fonctionnement) de proposer à la famille, à l'issue de l'étude de sa situation, la réponse la plus adaptée aux besoins remontés. **Cette réponse peut être :**

- **un accompagnement propre au PRE**, en articulation en fonction des besoins avec les dispositifs de droit commun ou en vue d'un relais vers le droit commun
- **mais également un accompagnement du droit commun en première intention**, mis en œuvre par exemple par un service de l'UTPAS (SSD, PMI), le Service Social en Faveur des Elèves, l'Education Nationale…

Les familles sont au cœur du projet : Leur participation à la mise en œuvre du dispositif est essentielle. Leurconsentement libre et éclairé est un préalable incontournable lors de la saisine du PRE. L'adhésion peut évoluer et être travaillée tout au long de l'accompagnement.

Le fonctionnement du PRE

Le fonctionnement du PRE repose sur **les Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS)** au sein desquellessont étudiées les situations des enfants en difficulté afin de réfléchir à l'accompagnement le plus adapté. **Les EPS ont pour mission d'apporter un éclairage sur les situations en s'appuyant sur la réunion dediverses compétences**. L'objectif est donc un croisement des regards des partenaires mobilisés sur unesituation, qu'elle soit connue ou non.

Ces EPS sont animées par les référentes territoriales du PRE. Elles assurent la centralisation de toutes les demandes d'orientation, le suivi des parcours de réussite éducative de leur territoire et la mise en œuvre des accompagnements socio-éducatifs. Elles ont également une mission d'animation du partenariat sur leurterritoire respectif.

Pour la mise en œuvre des accompagnements socio-éducatifs, **le référent territorial** peut également missionner un membre de son équipe, composée d'un référent socio-éducatif et un stagiaire à responsabilité, pour l'appuyer dans cette mission.

Des accompagnements psychologiques peuvent être proposés par l'EPS en fonction des besoins, et sont mis en œuvre par **le psychologue** de territoire du PRE, mis à disposition par la Sauvegarde du Nord.

Sur l'ensemble des territoires et sur préconisation des EPS peuvent également intervenir une **éducatrice spécialisée, dédiée à la prévention du décrochage scolaire sur la transition CM2-6ème**, ainsi qu'un réseaude **vacataires para-médicaux.**

Chaque territoire de réussite éducative compte 2 EPS. Chacune se réunit **toutes les 4 à 6 semaines** et est composée de :

- **Compétences socio-éducatives**

- Référent territorial du PRE (Ville de Roubaix)
- Poste Liaison Ecole Famille Quartier (Centre social)
- Assistante sociale de collège (Service social en Faveur des Elèves)
- Chef de service et/ou assistante sociale de secteur (Service Social Départemental)
- Conseiller Principal d'Education (Education Nationale)
- Coordinateur de Réseau d'Education Prioritaire (Education Nationale)

- **Compétences médicales et para-médicales**

- Médecin scolaire (Education Nationale)
- Infirmière scolaire (Education Nationale)
- Psychologue du PRE (Sauvegarde du Nord)
- Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED, Education Nationale)

Les membres composant l'EPS signent une charte de confidentialité permettant de régir la transmission des informations nominatives concernant les familles. Ainsi, chaque professionnel engage sa responsabilitéquant au respect de la vie privée et à son devoir de discrétion, quelle que soit sa fonction.

Modalités de saisine de l'EPS et mise en œuvre desaccompagnements

Etape 1 : Le repérage

Pour le premier degré : l'enseignant (et/ou l'équipe enseignante) assure le repérage des enfants. Il en fait part au directeur/trice d'école qui interpelle le référent territorial du PRE. Un membre de l'EPS peut également repérer des situations, en collaboration avec le directeur/directrice d'école.

Pour le second degré : les membres des équipes éducative, médico-sociale et/ou enseignante et les acteurs-santé assurent le repérage des enfants.

Le Référent territorial du PRE peut également être saisi directement par la famille ou les autres partenaireséducatifs et sociaux. Dans ce cas, il fera le lien si besoin avec l'équipe éducative de l'établissement concerné.

Etape 2: Demande d'autorisation auprès de la famille

Le repérant organise une rencontre avec la famille. Ensemble, ils remplissent ***la fiche de réussite éducative***.La signature de celle-ci vaut accord pour qu'un échange sur la situation de l'enfant puisse avoir lieu en Equipe Pluridisciplinaire de Soutien.

Il peut dans le cadre de cette démarche être accompagné par un membre de l'EPS ou le référent territorialdu PRE.

Etape 3: Transmission des informations auprès du référent territorial du PRE

Une fois l'accord recueilli, la fiche de Réussite Educative est transmise par mail au Référent territorial du PRE afin qu'elle puisse être étudiée à la prochaine EPS. Le calendrier des EPS, qui se tiennent toutes les 4 à6 semaines, est transmis en début d'année scolaire à l'ensemble des partenaires.

En charge de l'animation de cette réunion, le référent prépare l'ordre du jour et s'assure, en amont, d'avoirtoutes les informations pour l'échange et la réflexion conduisant à la proposition d'accompagnement la plus adaptée au regard de la situation.

Etape 4 : Etude en EPS, préconisations

• La situation ne relève pas des compétences de l'EPS

Une fiche navette est renseignée afin de préciser les raisons du refus et les alternatives possibles.

• La situation relève des compétences de l'EPS

En fonction des préconisations de l'EPS, l'accompagnement proposé peut être :

- Accompagnement social
- Accompagnement éducatif
- Accompagnement psychologique
- Accompagnement sur le volet santé
- Accompagnements croisés

Et peut être mis en œuvre par :

- un service de l'UTPAS (SSD, PMI)
- le service social en faveur des élèves
- le Programme de Réussite Educative
- l'Education Nationale
- Autres…

Etape 5 : Information sur la préconisation

Le référent territorial du PRE renseigne deux courriers :

- au repérant afin de lui indiquer les conclusions de l'étude de la situation et les coordonnées de

la personnequi accompagnera la famille : ***fiche retour famille***,

- à la famille, pour lui soumettre les préconisations de l'EPS et le nom de la personne qui prendraprochainement contact avec elle.

Etape 6 : Point sur les situations

Un point est réalisé sur les situations entrées lors de la précédentes EPS et un retour est réalisé sur lesaccompagnements menés par le PRE. Un tableau de bord récapitule l'ensemble des éléments

Etape 7 : Sortie de l'EPS

Dans le cas d'un accompagnement proposé par le PRE, la durée moyenne des accompagnements est d'unan. Le cas échéant, les relais vers le droit commun sont mis en œuvre. Les sorties sont validées par l'EPS. Dans le cas d'un accompagnement autre que le PRE, la situation sort de l'EPS à partir du moment où l'accroche avec la famille est efficiente.

Les contacts

La coordinatrice du PRE et la référente de territoire de votre secteur sont à votre disposition pour répondreà vos questions.

Liste des contacts téléchargeable en cliquant ***ici***

Interprétariat

Parce qu'une communication efficace entre enseignants et familles est un préalable à la réussite du projetde l'enfant, **le PRE offre la possibilité aux établissements scolaires de solliciter des interprètes,** sous réserve de respecter les critères du PRE (lieu de résidence de l'enfant en quartier prioritaire ou lieu de scolarisation en REP+ ou QPV).
La procédure est disponible ***ici***
La coordinatrice du PRE est votre interlocutrice sur ce sujet.

2. Les Postes Liaisons Ecoles Familles Quartiers (PLFEQ)

Un **Centre Social** se définit comme :

- un **lieu de proximité à vocation globale**, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale
- un **lieu d'animation de la vie sociale** permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Chaque centre social développe un **projet éducatif en direction des enfants et de leurs familles**, qui peut constituer un point d'appui pour favoriser l'implication des parents et la complémentarité des interventions éducatives en direction des enfants.

N'hésitez pas à partir à leur rencontre ! Retrouvez le centre social de votre secteur sur la carte suivante :

Dans chaque centre social, vous pouvez contacter en particulier la personne occupant la mission dite liaison familles-écoles-quartier.
Le poste liaison familles-écoles-quartier a pour objectif de renforcer les liens et les passerelles entre l'école, les partenaires éducatifs et les parents **au service de la réussite éducative des enfants.**

Sur chaque quartier, les Postes Liaison familles – écoles – quartier (PLFEQ) sont des professionnels qui agissent pour mettre en œuvre des actions socioéducatives selon les missions suivantes :

- ✓ Mettre en place des actions éducatives en direction des enfants et des adolescents âgés de 2 à 18 ans (en premier lieu les actions d'accompagnement à la scolarité) ;
- ✓ Mobiliser, accompagner et impliquer les parents ;
- ✓ Animer à l'échelle du quartier le partenariat et faciliter l'articulation des différentes interventions entre les acteurs éducatifs.

N'hésitez pas à partir à leur rencontre ! Retrouvez le centre social de votre secteur dans le tableau ci-dessous :

Structure	Prénom et Nom	Mail	Secteur
Centre social Alma	Mustapha SADALLAH	m.sadallah@csalma.org	Nord
Centre social Basse Masure	Nora NEKKA	nora.csbm@gmail.com	Nord
Centre social Hommelet	Ouarda TAÏR	ouarda.tair@laposte.net	Nord
Centre social ECHO	Faïza BOUFERKAS	f.bouferkas@csecho.fr	Nord
Centre social 3 villes	Charlotte FELLAHI	cfellahi@cs3villes.fr	Sud
Centre social Assia Djebar	Aurore BOONE	aurore.boone@iciela.fr	Sud
Centre social Fresnoy Mackellerie	Stéphanie VILLEZ	s.villez.csfm@gmail.com	Ouest
Centre social Nautilus	Morgane CARLIER	efq@csnautilus.eu	Ouest
Centre social 4 quartiers	Laura SPECQUE	lspecque@ccas-roubaix.fr	Est
Centre social Pile Sainte Elisabeth	Frédéric THAMMAVONG	frederic.thammavong@iciela.fr	Est

3 - L'Accompagnement à la scolarité

Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, les centres sociaux de la ville proposent des actions éducatives complémentaires, après la classe, en direction des élèves de cycle élémentaire et secondaire.
Le protocole d'animation, pour le cycle élémentaire est le suivant : deux fois par semaine, des séances sont proposées aux enfants ne bénéficiant pas des ressources nécessaires à leur réussite éducative dans leur environnement :

- Temps de transition : temps de ressourcement et d'échanges avec les animateurs
- Temps d'aide au travail personnel et aide méthodologique
- Temps d'ouverture culturelle

Les actions sont également conçues comme un appui à la parentalité visant à favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant, par des rencontres régulières avec ces derniers organisés par l'équipe d'animateurs et/ou l'invitation à des temps forts.

D’autres opérateurs proposent également des actions d'accompagnement à la scolarité sur le territoire de Roubaix.

- L’AFEV :

Plus d'informations, en suivant ce lien : **https://www.ville-roubaix.fr/services-infos-pratiques/etudiants/agir-pour-la-ville/agir-avec-lafev-association-de-la-fondation-etudiante-pour-la-ville/**

- L’APSCO

Plus d’informations, en suivant ce lien : **https://www.apsco.fr/**